

# Arrêts controversés de la Cour Constitutionnelle : une «hérésie juridique», selon les étudiants en droit de l'UPC

P. 4

## ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N° 709 du lundi 20 au mardi 21 mars 2023

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne  
et Tri-hebdomadaire  
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05  
+ 243 903 185 670

E-mail : [kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)  
[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)  
L'info qui fait échos

### Révisitation des contrats chinois, pression de l'Occident...

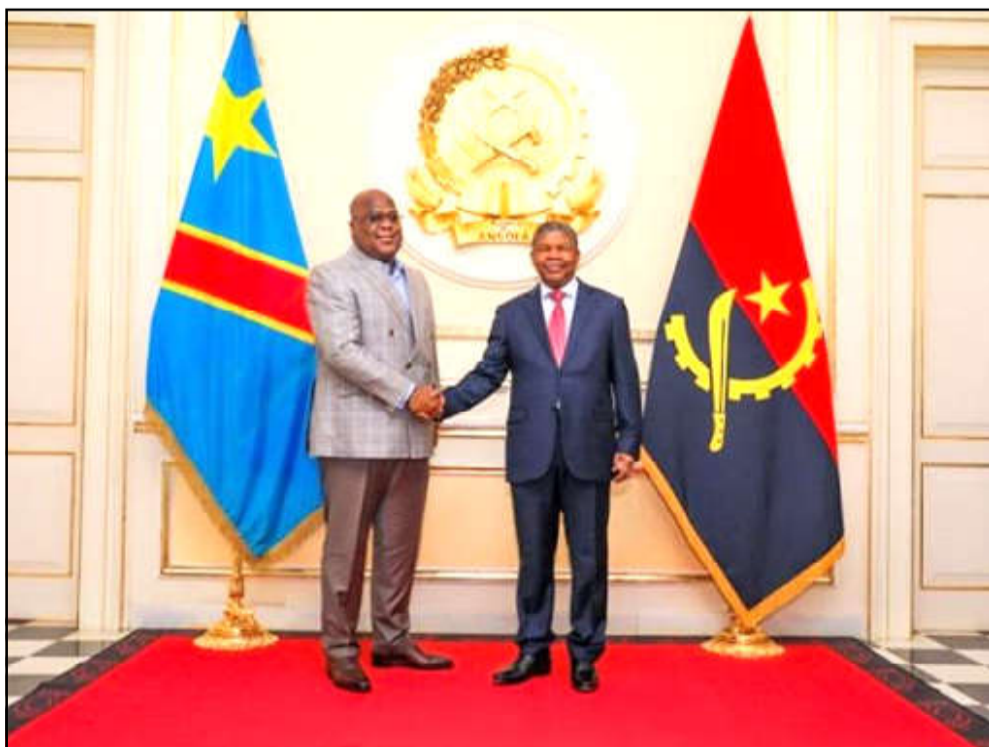
# Félix Tshisekedi, le funambule

P. 2

## Lourenço pousse Tshisekedi à ouvrir des négociations avec le M23

La crise sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) a été au cœur des échanges, le samedi 18 mars 2023 à Luanda, en Angola, entre le Président de la République, Félix Tshisekedi, et son homologue angolais, João Lourenço. À l'occasion d'un huis clos, les deux chefs d'Etat ont évoqué les questions d'ordre sécuritaire et ont évalué les avancées des processus de paix de Luanda et de Nairobi, a annoncé le cabinet du président Tshisekedi. Cette rencontre a eu lieu 24 heures après que le Parlement angolais a approuvé à l'unanimité l'envoi d'un contingent militaire en RDC, en mission de maintien de la paix (aide dans le processus de cantonnement des éléments du M23), a précisé la présidence angolaise.

P. 3



PARLONS-EN

## La nasse !

ECONEWS

Après moult hésitations, malgré sa volonté exprimée à plusieurs reprises depuis sa prise de fonction en janvier 2019, restant dans la logique de ses discours de campagne, le président de la République a finalement résolu de prendre carrément le taureau par les cornes.

Félix Tshisekedi a, au cours de la réunion du Conseil des ministres du 17 mars, annoncé la nécessité d'une révisitation de la Convention de collaboration d'avril 2008 entre la RDC et le Groupe d'entreprises chinoises dont les géants China Railways Corporation et Sinohydro convention connue sous l'appellation des « Contrats chinois ».

(Lire en page 2)

## Production en berne, trésorerie en panne sèche... : la Gécamines frôle la banqueroute

P. 5

## Grave déficit de la desserte en électricité : haro sur la SNEL !

P.P. 8-10

Révisitation des contrats chinois, pression de l'Occident...

## Félix Tshisekedi, le funambule

**Pas facile d'être à la place de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo, en cette période de grande bataille idéologique entre le bloc occidental et le BRICS, ce regroupement composé du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud qui cherche à s'affranchir de l'hégémonie occidentale. Pays aux immenses ressources naturelles, la RDC est au cœur de toutes les convoitises. La bataille est rude entre les deux camps. Tout se joue bien loin de Kinshasa, extrêmement préoccupé par le regain des ten-**

**D**epuis la publication du rapport sulfureux de l'IGF (Inspection générale des finances) sur les contrats signés en 2008 entre la RDC et un Groupement d'entreprises chinoises, tous les regards étaient rivés vers le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Alors que la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe annonce déjà l'instruction de ce dossier qui vise toutes les personnes et entreprises qui ont un lien avec ces contrats, le Président de la République a créé la surprise vendredi en Conseil des ministres en promettant la révisitation de la « Convention de collaboration d'avril 2008 entre la République Démocratique du Congo et le Groupement d'Entreprises Chinoises ».

«Faisant suite aux conclusions de la mission d'évaluation de l'Inspection Générale des Finances (IGF) sur l'exécution de la Convention de collaboration signée le 22 avril 2008 entre la République Démocratique du Congo et le Groupement d'Entreprises Chinoises constitué par CHINA RAILWAYS CORPORATION et SINOHYDRO, le Président de la République a rappelé que celles-ci font état, entre autres, de cas de non-respect des dispositions des contrats, de l'inexécution des engagements contractuels et de subjectivité de certains actes posés par les parties», pouvait-on lire dans le compte-rendu du Conseil des ministres.

Dans sa communication, le Président de la République a souligné «le caractère inquiétant de cette situation déplorable tant, d'une part, pour le développement du secteur minier qui constitue à ce jour, la locomotive qui tire la croissance économique de notre pays, du fait de la diversité des minerais exploités qui répondent à une forte demande mondiale,

mais dont les valorisations commerciales lors des exportations n'intègrent pas une grande valeur ajoutée; et d'autre part, par la lenteur du dynamisme que devrait normalement connaître le programme de construction des infrastructures dont notre pays a grandement besoin pour l'éclosion de son potentiel tant humain qu'économique».

Face à cet état de choses, le Président de la République a évoqué «l'impérieuse nécessité d'une révisitation de cette convention dans le sens d'un rééquilibrage des avantages visant à garantir les intérêts de la République Démocratique du Congo dans l'exploitation de la SICOMINES S.A.».

Il a, par conséquent, demandé non pas au Gouvernement, mais plutôt à son Cabinet de «réunir toutes les parties prenantes afin de préparer les éléments qui seront versés dans les discussions avec les partenaires chinois lors des travaux de la Commission mixte qui auront lieu très prochainement».

Que le Chef de l'Etat responsabilise son Cabinet, en lieu et place du Gouvernement, dans les prochaines discussions que la RDC se propose d'engager avec la Chine, c'est la preuve évidente de toute la complexité du schéma annoncé par le Président de la République. Le sujet est d'une sensibilité telle que Kinshasa doit bien manœuvrer pour ne pas se tirer une balle dans les pieds.

### QU'EST-CE À DIRE ?

Dans la guerre d'agression qui l'oppose au Rwanda via les terroristes, Kinshasa s'oppose depuis toujours à la résistance du bloc occidental à s'allier à sa cause. Malgré toutes les preuves, recueillies par des experts de l'ONU, la com-

**munité internationale hésite. Son attachement au président rwandais Paul Kagame est un secret de polichinelle. Ce qui commence sérieusement à agacer la République Démocratique du Congo qui lorgne déjà vers d'autres partenaires, particulièrement la Russie de Poutine et la Chine de Xiping.**

Vu de l'Occident, la présence de la Russie ou de la Chine aux côtés de la RDC passerait pour un crime de lèse-majesté. Une situation que l'Occident n'est pas loin d'accepter. Or, Kinshasa veut se battre pour reconquérir sa souveraineté, remise en cause, dans sa partie orientale par le Rwanda. Pour se battre, la RDC doit se doter d'armes et s'entourer des alliés qui portent véritablement sa cause. Ce que l'Occident ne peut pas lui offrir.

Que lui reste-t-il à faire ? Sinon, explorer d'autres horizons qui mènent aussi vers la Chine que la Russie. C'est la difficile équation que tente de résoudre Félix Tshisekedi, désormais au centre d'une rude bataille entre l'Occident et le bloc progressiste sino-russe.

Si l'Occident lui fait pression de ne pas tomber sous le charme de la Russie ou de la Chine, Félix Tshisekedi a rendez-vous avec son peuple qui le pousse à mettre toute en œuvre pour ramener la paix dans l'Est de la RDC. Ce que l'Occident ne peut pas lui garantir, dans le contexte actuel. Ce qui n'est pas pour la Chine ou la Russie. Ce dernier bloc n'attend que l'appel de Kinshasa pour venir à son secours.

Dans la ville haute, des indiscretions rapportent que des discussions sont très avancées entre Kinshasa et Pékin pour l'acquisition d'un lot important d'armements chinois. A ce titre, rapportent les

mêmes sources, une délégation militaire de haut rang se trouve présentement à Kinshasa pour boucler cet accord.

Curieusement, c'est au moment que la RDC et la Chine s'approprient à mettre la dernière main sur un accord de coopération militaire que le Président Tshisekedi a choisi de revisiter les contrats chinois de 2008.

Il y a une bonne raison qui explique cette démarche du Chef de l'Etat. Que nous réserve-t-il ? Jusqu'où ira Félix Tshisekedi ? Autant de questions qui alimentent la chronique.

Dans tous les cas, tout porte à croire que derrière sa volonté de révisiter les contrats chinois, il y a encore et toujours cette main noire occidentale. On se rappelle que, depuis la signature de cette convention de collaboration en 2008 sous Joseph Kabila, l'Occident n'a jamais digéré la mainmise de la Chine sur les juteuses ressources minières de la RDC. Ce qui avait d'ailleurs amené le Fonds monétaire international (FMI), bras financier de l'Occident, à poser son veto, obligeant Kinshasa à renégocier cet accord pour la ramener de 9,2 milliards de dollars américains à 6,2 milliards. Depuis lors, les contrats chinois ont été aperçus depuis l'Occident comme un affront.

Le rapport de l'IGF sur ces contrats n'est pas non désintéressé. Ça fait d'un plan, dont les ramifications remontent bien au-delà des frontières de la RDC. Tout est fait pour démonter l'empire chinois dans les mines congolaises. Ce qui pose un vrai dilemme pour Félix Tshisekedi : révisiter les contrats chinois pour plaire à l'Occident. Qu'advient-il alors de Pékin qui se dit prêt à aider Kinshasa à se défaire de M23 ? Suspense !

ECONEWS

PARLONS-EN

## La nasse !

(Suite de la Une)

Celles-ci feraient état, entre autres, de cas de non respect des dispositions des contrats, de l'inexécution des engagements contractuels et de subjectivité. Dans la nasse du Chef de l'Etat à la suite du Rapport de l'Inspection générale des finances (IGF), un gros poisson : la Société sino-congolaise des mines (SICOMINES) basée dans la province du Lualaba.

En bref, et toujours selon le rapport des IGF, la Convention sino-congolaise de 2018 sous le régime de l'ex-président Joseph Kabila accuserait un déséquilibre criant. Sur les 6 milliards de dollars américains d'investissements « Mines contre Infrastructures », la partie chinoise, exploitant l'un des plus grands gisements de cuivre et de cobalt au monde, n'aurait pas honoré sa contrepartie en matière d'infrastructures (routes, écoles, hôpitaux...), contrastant avec les énormes bénéfices réalisés par la SICOMINES au moment où les minerais stratégiques accusent une tendance haussière quasi quotidienne.

Si la démarche s'inscrit dans le cadre de sa pleine souveraineté, le pays étant tout à fait foncé à tirer profit de ses ressources naturelles, la voie empruntée par le Chef de l'Etat pour la révisitation des fameux « Contrats chinois » laisse plus d'un observateur dubitatif. En demandant à son Cabinet de réunir toutes les parties prenantes afin de préparer les éléments qui seront versés dans les discussions avec les partenaires chinois lors des travaux de la Commission mixte qui auront lieu très prochainement, Félix Tshisekedi laisse en rade les « ministres sectoriels », envoyant certainement le signal d'un imminent remaniement du gouvernement.

Ce serait en définitive une seconde révisitation des « Contrats chinois », après celle menée tambour battant sous l'égide du FMI en 2009, et qui avait ramené les investissements chinois de 9 à 6 milliards de dollars américains, au grand dam du régime Kabila et son Programme électoral de la « Révolution de la Modernité ».

## La Chine propose ses avions de combat à Kinshasa

**U**ne délégation de l'entreprise aéronautique chinoise Catic, accompagnée d'officiers de l'Armée populaire de Libération (APL), séjourne à Kinshasa pour proposer des avions de combat à la République Démocratique du Congo, a rapporté jeudi l'Agence de presse associée (APA).

L'objectif de ce déplacement à Kinshasa est de proposer à la présidence congolaise l'acquisition de plusieurs avions de combat multirôles Chengdu FC-1 Xialong, un appareil construit par CATIC

(China Aviation Technology Import-Export Corp) et fruit d'un partenariat industriel sino-pakistanaï. Il est aussi construit au Pakistan par l'entreprise Pakistan Aeronautical Complex (PAC), sous l'appellation de JF-17 Thunder.

Cette offre vise à répondre au souhait du président congolais Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo de renforcer la force aérienne congolaise, l'une des composantes des Forces armées de la RDC (FARDC), qui n'est actuellement dotée que de quelques Sukhoï Su-25 de

conception soviétique. L'un d'entre eux a été touché fin janvier alors qu'il s'appropriait à se poser sur l'aérodrome de Goma (Est) par un tir de missile que la RDC a imputé au Rwanda voisin, accusé de soutenir la rébellion du M23 (Mouvement du 23 Mars).

La délégation chinoise a également proposé à Kinshasa des avions Chengdu J-10 - de la firme Chengdu Aircraft Corporation -, qui sont « nettement plus onéreux », a précisé l'APA (indépendante), reçue à Bruxelles.

Les FARDC ont déjà commandé neuf drones de combat

et de reconnaissance Male (« Medium Altitude Long Endurance ») de type CH-4 à l'entreprise China Aerospace Science and Technology Corporation (CASC), a rappelé l'agence.

La RDC est confrontée à la rébellion du M23, qui s'est emparée depuis 2022 de vastes pans de territoire de la province du Nord-Kivu, région riche en minerais. Ce groupe armé majoritairement tutsi, vaincu en 2013 par les FARDC avec l'appui des Casques bleus de la Monusco, a repris les armes fin 2021.

Avec RTBF.BE

# Lourenço pousse Tshisekedi à ouvrir des négociations avec le M23

**La crise sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) a été au cœur des échanges, le samedi 18 mars 2023 à Luanda, en Angola, entre le Président de la République, Félix Tshisekedi, et son homologue angolais, João Lourenço. À l'occasion d'un huis clos, les deux chefs d'Etat ont évoqué les questions d'ordre sécuritaire et ont évalué les avancées des processus de paix de Luanda et de Nairobi, a annoncé le cabinet du président Tshisekedi. Cette rencontre a eu lieu 24 heures après que le Parlement angolais a approuvé à l'unanimité l'envoi d'un contingent militaire en RDC, en mission de maintien de la paix (aide dans le processus de cantonnement des éléments du M23), a précisé la présidence angolaise. A Luanda, l'objectif est de pousser Félix Tshisekedi à accepter des négociations directes avec les « terroristes » du M23, pour laisser la voie au déploiement des troupes angolaises dans l'Est de la RDC. Pour l'instant, cependant, Kinshasa reste cabrer sur sa position, fermant toute porte à un dialogue avec le M23.**

HUGO IAMUSA

Le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, a effectué une visite-éclair de travail à Luanda, le samedi 18 mars 2023. Pour une fois, l'objet du tête-à-tête entre Félix Tshisekedi et son homologue angolais, Joao Lourenço, était connu d'avance : il s'agissait de mettre au point les conditions du déploiement du contingent de militaires angolais au Nord-Kivu. Leur mission : sécuriser les sites de cantonnement de M23 et assurer la sécurité des membres du Mécanisme conjoint de vérification. Mais, après leur huis clos, rien n'a été divulgué à la presse.

Dès le départ, le gouvernement angolais avait laissé entendre que les soldats angolais n'ont pas un mandat offensif, à l'instar de leurs homologues kényans, ougandais et burundais qui les avaient précédés au Nord-Kivu, en attente de se dé-

ployer dans des opérations éventuelles d'interposition entre les FARDC et le M23/RDF.

Une posture qui laisse l'opinion congolaise dans le doute, au moment où les assaillants sont aux portes de Saké, menacent de prendre Goma à 30 km de là, et s'adonnent au jeu du chat et de la souris avec l'armée loyaliste, abandonnant une position ici, et en occupant d'autres sur de nouveaux théâtres d'opérations. Une opinion nationale qui s'interroge sur l'utilité de la force régionale de l'EAC accusée d'être en « villégiature » dans la ville de Goma, selon les dires d'un opposant congolais.

La visite du président Tshisekedi à Luanda est intervenue au lendemain du vote par le parlement angolais de la loi autorisant le gouvernement à projeter une partie des forces armées sur un théâtre d'opérations étranger pour une durée de 12 mois.

Cependant, 24 heures

après son entrevue avec son homologue angolais, le chef de la maison militaire de ce dernier s'est fendu d'un communiqué pour le moins ambigu, laissant entendre que les troupes angolaises rejoindraient le Nord-Kivu « quand les conditions seraient réunies ».

## DIALOGUE DE SOURDS

La position angolaise appelle deux observations. La première : Luanda est conscient que les M23/RDF ne montrent à ce jour aucune volonté de retrait et de se cantonner au mont Sabinyo. Reçue par Joao Lourenço le 3 mars à Luanda, la délégation politique du M23 avait répété son leitmotiv : des négociations directes avec le gouvernement de Kinshasa.

La seconde dans sa mission de médiateur de l'Union africaine, le président angolais ne cesse de répéter à huis clos à ses hôtes congolais que la seule et unique solution à la crise reste la voie des négociations avec les M23. D'où le déploiement conditionné des militaires angolais, subordonné au retrait et au cantonnement des forces d'agression.

Luanda soufflerait donc le chaud et le froid et finit par se lasser de la position inflexible des dirigeants congolais pour qui les négociations avec le M23 auraient pour préalables : le retrait de leurs positions actuelles, désarmement, cantonnement et (ré) insertion par le biais du Programme de Désarmement, Démobilisation, Relè-

vement communautaire et Stabilisation (P-DDRCS).

Entre Kinshasa et Luanda, s'est installée dès lors une sorte de dialogue de sourds entre un agresseur inflexible et un médiateur qui privilégie la voie diplomatique.

## UNE FORCE DISSUASIVE

La nouvelle visite de Félix Tshisekedi à Luanda a coïncidé avec l'approbation, par le Parlement angolais, de l'envoi d'un contingent militaire pour participer aux opérations de maintien de la paix dans l'Est de la RDC. La résolution a été accueillie avec satisfaction par les autorités congolaises, pour qui l'Angola démontre, par ce geste, qu'il est « effectivement soucieux » de la paix en RDC et en conformité aux aspirations des Congolais.

A ce propos, Kinshasa a tenu à préciser que les troupes angolaises en RDC « n'auront pas de mandat offensif », mais celui de garantir le retrait des forces rebelles du M23.

Selon le chef de la diplomatie congolaise, Christophe Lutundula, la force angolaise « ne vient pas pour attaquer ou combattre », mais pour faire respecter les décisions déjà prises sur le retrait du M23.

Vu de Luanda, l'unité militaire, qui sera déployée dans l'Est de la RDC, aura pour mission de « sécuriser » les zones où sont stationnés les éléments du M23 et de « protéger » le personnel du Mécanisme ad hoc de vérification, dirigé par un général

angolais et basé à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu. La mission durera 12 mois, a indiqué la présidence angolaise. Et cette période coïncide avec la conclusion du processus de retrait et de cantonnement des forces du M23.

Après plusieurs initiatives diplomatiques lancées dans le cadre de la CIRGL, en coordination avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), les hostilités militaires ont continué de faire des victimes parmi la population civile « sous la barbe » des forces internationales de l'EAC et de l'ONU.

Au niveau interne, la classe politique congolaise commence déjà à s'interroger sur l'utilité de la Force régionale EAC déployée sur le terrain depuis novembre 2022, après avoir exprimé son agacement face à « l'impuissance » de la force de la Mission onusienne (MONUSCO).

En dépit des efforts diplomatiques, sur le terrain, les choses n'évoluent pas. Le cessez-le-feu est continuellement violé par l'armée rwandaise et le M23.

« En effet, les 17 et 18 mars 2023, cette coalition terroriste s'est illustrée par des attaques de différentes positions des FARDC, notamment à Mpati, Kabaya, Nyabibwe, Kadirisha, Rubare, Nyamimanzu, chefferie de Bahunde en territoire de Masisi, et les affrontements sont en cours », a dénoncé l'armée congolaise.

## L'envoi de militaires angolais en RDC dépend de « conditions dans les zones de cantonnement », précise Luanda

L'envoi du contingent militaire angolais en RDC aura lieu lorsqu'il y aura des garanties de créer des conditions dans les zones de cantonnement, a déclaré samedi à Luanda, le ministre d'Etat et chef de la Maison militaire du Président de la République, Francisco Furtado, cité par l'ANGOP (agence officielle de l'Angola). Il s'exprimait, devant la presse, dans le cadre d'une visite de quelques heures du Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, qui a rencontré le chef de l'Etat angolais, João Lourenço.

Selon Francisco Furtado, une délégation de la Commission ad hoc, composée d'officiers de l'état-major général des Forces armées angolaises (FAA), devait

se rendre samedi dans les zones prévues, pour confirmer l'existence des conditions.

« Nous pensons qu'au début de la semaine prochaine, nous aurons le rapport de cette Commission afin de pouvoir fixer une date exacte du début de la mission de notre contingent à l'Est de la République Démocratique du Congo », a-t-il déclaré.

Dans un premier temps, a-t-il poursuivi, les zones sont définies, en fonction des contacts entretenus avec le Gouvernement de la RDC et avec la direction du M23.

Il a souligné que, selon le contingent prévu, deux zones ont été définies qui pourraient être subdivisées en zones, pour le cantonnement des militaires et pour l'accueil de la population civile, en

mettant l'accent sur les proches des militaires du M23 et d'autres citoyens civils qui sont avec le mouvement susmentionné.

« Ce n'est qu'aujourd'hui que les travaux ont commencé avec cette commission ad hoc, coordonnée par l'Angola, et qui comprend également des représentants officiels du Rwanda. Ce qui permettra de certifier que les deux zones sont en mesure de déplacer le personnel et de préparer le calendrier des activités après la création des conditions dans ces zones de cantonnement », a-t-il précisé.

## LE PARLEMENT ANGOLAIS APPROUVE L'ENVOI D'UN CONTINGENT MILITAIRE EN RDC

L'Assemblée nationale angolaise a approuvé, vendredi à

l'unanimité, l'envoi d'un contingent militaire des Forces armées angolaises (FAA) en RDC, dans le cadre des opérations de soutien et de maintien de la paix dans l'Est de ce pays.

Cette approbation du Parlement angolais fait suite à une demande d'autorisation du Président de la République, en tant que commandant en chef des Forces armées angolaises (FAA), sur l'envoi de la force de maintien de la paix en RDC voisine.

En présentant le document, au nom du Président de la République, le ministre d'Etat et chef de la Maison militaire du Président de la République, Francisco Pereira Furtado, a souligné la nature de la mission qui émane également des engagements internationaux assumés par le pays.

Francisco Pereira Furtado a fait savoir que, sur le montant à déboursier pour la mission qui durera 12 mois (11 milliards 266 millions 872 mille kwanzas, soit plus de 22 millions USD), 4 milliards 638 millions sont déjà disponibles.

Prenant la parole, la présidente de l'Assemblée nationale angolaise, Carolina Cerqueira, a souhaité au contingent militaire du succès dans la mission de maintien de la paix dans l'Est de la RDC. « Les crimes contre les populations sans défense ont déjà fait plus de dix millions de victimes, c'est pourquoi nous pensons que le rôle de l'Angola dans la démilitarisation et la paix de la sous-région centrafricaine est important », a-t-elle déclaré.

AVEC ANGOP



# Arrêts controversés de la Cour Constitutionnelle : une «hérésie juridique», selon les étudiants en droit de l'UPC

Quand l'appareil judiciaire chavire, il y a toujours des éclaireurs qui tirent la sonnette pour éviter une dérive collective. Ne dit-on pas que la justice élève une nation. Après l'Université de Lubumbashi qui a consacré, il y a quelques jours, un cadre de réflexion autour des arrêts controversés de la Cour constitutionnelle sur sa compétence à juger un ancien Premier ministre, c'est au tour des étudiants en droit de l'Université protestante au Congo (UPC) et ceux de l'Université catholique au Congo (UCC) de prendre le relais. Dans un format tout aussi novateur, les deux camps ont débattu devant un jury constitué des enseignants en droit des contours réels de la

volte-face de la haute Cour entre son arrêt du 15 novembre 2021 et celui du 18 novembre 2022. Après un débat doctrinal de haute facture, la position des étudiants de l'UPC a triomphé, selon laquelle «les juges de la Cour constitutionnelle n'ont pas vocation de créer des normes juridiques, car elle s'est déjà prononcée sur son incompétence à juger un ancien Premier ministre. La possibilité d'un revirement juridique n'étant plus possible». Face aux aînés de la haute Cour qui ont apparemment déçu, les étudiants en droit se sont engagés à les ramener sur le droit chemin du droit.

Hugo T.

Les locaux de l'Université protestante au Congo (UPC) ont accueilli, samedi 18 mars, un débat doctrinal sur les arrêts controversés de la Cour constitutionnelle en rapport avec sa compétence à juger un ancien Président de la République ou un Premier ministre. Il s'agissait, en réalité, de deux grandes universités congolaises préoccupées par les deux arrêts contradictoires rendus par la Cour constitutionnelle de la RDC. Thème retenu : «La Constitution du 18 février 2006, instrument d'impunité ou non ? Cas des anciens Présidents de la République et Premiers ministres».

Cette thématique a donné lieu à un débat scientifique, sans passion ni connotation politique, sous la supervision de l'Agora juridique de l'Université Protestante au Congo.

Il a opposé d'une part, les étudiants de la faculté de droit de l'Université protestante au Congo, et de l'autre, ceux de l'Université catholique au Congo (UCC). Un duel juridique de haute facture, animée par un jury composé essentiellement de deux éminents professeurs de droit, Roger Songambe et Otshudi ainsi que l'assistant à la faculté de droit de l'Université de Kinshasa, Me Assani.

Du côté des étudiants de l'Université protestante au Congo, le revirement jurisprudentiel, qui a donné lieu au deuxième arrêt de la Cour constitutionnelle, a sa raison d'être,

dans la mesure, pensent-ils, la haute Cour cherche à combler un vide juridique.

«Hérésie juridique», estiment, de leur côté, les étudiants de l'Université catholique au Congo qui rejettent en bloc ce raisonnement. Pour eux, «les juges de la Cour constitutionnelle n'ont pas vocation de créer des normes juridiques, car elle s'est déjà prononcée sur son incompétence à juger un ancien Premier ministre. La possibilité d'un revirement juridique n'étant plus possible».

Poursuivant leur défense, les étudiants de l'UCC ont soulevé au jury un principe classique de la procédure pénale qui stipule : «Non bis in idem», autrement dit : «Nul ne peut être poursuivi ou puni pénalement en raison d'une infraction pour laquelle il a déjà été acquitté».

Pour les étudiants de l'UCC, la Constitution ne consacre pas du tout l'impunité, mais elle est tout simplement «muette» quant aux juridictions devant lesquelles des anciens Présidents de la République et Premiers ministres devraient être jugés.

Cet exercice de la rhétorique juridique a permis aux membres du jury d'évaluer et de plébisciter l'Université Catholique du Congo vainqueur de ce duel avec 254 sur 300, contrairement à l'Université Protestante au Congo qui n'a recueilli que 228 points, au regard des critères retenus par le jury.



Les membres du jury



Une vue de l'assistance

## Nouvelles tueries de civils en Ituri et reprise des combats avec le M23

ECONEWS

Une vingtaine de civils ont été tués samedi dans deux attaques distinctes dans l'Est de la République Démocratique du Congo, où des combats ont par ailleurs repris entre l'armée et les rebelles du M23, rapporte l'AFP, citant de sources locales.

Dans la province d'Ituri, la milice Codeco (Coopérative pour le développement du Congo), qui affirme protéger la tribu Lendu face à la tribu Hema, est accusée d'avoir attaqué samedi matin cinq villages du territoire de Mahagi.

«Pour l'instant nous avons compté 15 morts, pour la plupart des femmes, des enfants et des vieillards», a déclaré à l'AFP Arnold Lokwa, responsable de la «chefferie» (regroupement de villages) de Panduru.

Dans la province voisine du Nord-Kivu, ce sont les rebelles ADF (Forces démocratiques alliées), affiliés au groupe jihadiste Etat Islamique (EI), qui sont accusés d'avoir tué au moins neuf personnes dans le village de Nguli, en territoire de Lubero.

Les victimes «ont été tuées à l'arme blanche, à coups de machettes et de couteaux, une dixième personne

est grièvement blessée et deux enfants sont portés disparus», a indiqué à l'AFP Kambale Kamboso, le chef du village.

A l'origine des rebelles ougandais majoritairement musulmans, les ADF ont fait souche depuis le milieu des années 1990 dans l'Est de la RDC, où ils sont accusés d'avoir massacré des milliers de civils.

Dans la même province du Nord-Kivu, mais plus au sud, des combats ont par ailleurs repris samedi entre l'armée et les rebelles du M23 dans le territoire de Masisi, au nord-ouest de la capitale provinciale Goma, après quelques

jours d'accalmie.

Dans un communiqué, l'armée congolaise a accusé la rébellion d'avoir attaqué au moins six de ses positions et de commettre de «récurrentes violations du cessez-le-feu».

Des habitants interrogés par téléphone signalaient des combats dans la soirée à Bihambwe, non loin de la cité minière de Rubaya.

Le M23 («Mouvement du 23 mars») est une rébellion majoritairement tutsi, soutenue par le Rwanda selon Kinshasa et des experts de l'ONU, qui s'est emparée depuis un an de vastes pans de territoire du Nord-Kivu.

Après plusieurs annonces de cessation des hostilités non suivies d'effet, un cessez-le-feu aurait dû intervenir le 7 mars mais n'a pas non plus été respecté.

Les combats s'étaient toutefois arrêtés quelques jours cette semaine, pendant que le M23 se retirait de villages où se déployaient des soldats burundais de la force envoyée dans la région par la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (EAC).

Les provinces de l'est de la RDC sont en proie depuis près de 30 ans aux violences de dizaines de groupes armés.



# Production en berne, trésorerie en panne sèche... : la Gécamines frôle la banqueroute

**La Gécamines, entreprise du Portefeuille de l'Etat, jadis fleuron de l'industrie minière congolaise, traverse une zone de fortes turbulences. Le duo Guy-Robert Lukama (PCA) et Placide Nkala (DG) réussira-t-il à inverser la tendance ? C'est la mission que le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a confiée à la nouvelle équipe dirigeante de la Gécamines. Le défi est énorme, au regard de graves erreurs de gestion accumulées par l'entreprise. Un plan de relance est en gestation pour un nouveau départ.**

ECONEWS

**A** la Générale des carrières et des mines (Gécamines), l'ombre d'Albert Yuma, son ancien président du Conseil d'administration (PCA) est toujours présente. L'on se souvient qu'avec Yuma aux commandes de son Conseil d'administration, la Gécamines est sortie du gouffre, en parvenant à rééquilibrer – à son avantage d'ailleurs – un certain nombre de partenariats auxquels elle est liée. La Gécamines a pu renaître de ses cendres, s'ouvrant de belles perspectives et s'offrant aussi une bonne marge de progression. C'est dire qu'Albert Yuma a légué une entreprise financière en forme, prête à affronter de nouveaux défis.

Albert Yuma parti, la Gécamines a repris avec ses vieux démons de la prédation. Ainsi, tout l'édifice bâti par Albert Yuma s'est écroulé comme neige au soleil, si bien qu'aujourd'hui, tous les signaux de l'entreprise, jadis au vert, commencent à virer au rouge.

Premier indice : la production. Pour l'année 2022, la Gécamines a clos l'exercice, selon les statistiques recueillies par Econews, avec une

production de 10.000 tonnes de cuivre, loin des années fastes de l'entreprise où elle battait le record de production dépassant la barre de 400.000 tonnes. Une nostalgie qui rappelle le degré de liquéfaction du géant minier congolais.

Avec une maigre production en 2022, la Gécamines a généré en termes de trésorerie un chiffre d'affaires de 620 millions de dollars américains.

Deuxième indice : une affectation irrationnelle. On pensait qu'avec cette manne financière, l'entreprise allait soutenir activement son plan de production par la modernisation de son outil d'exploitation. En lieu et place, ce sont les réflexes de la prédation qui ont primé sur la rationalité.

Des données parvenues à Econews renseignent que, sur cette enveloppe de 620 millions de dollars américains, plus de 180 millions de dollars ont été affectés au paiement des sous-traitants, alors que 100 millions de dollars américains ont été consacrés aux dépenses salariales.

Les mêmes sources indiquent que, sur les 30% des impôts, droits et taxes dues à l'Etat, au regard de la légis-



Le nouveau staff de la Gécamines a reçu des instructions claires et précises du Chef de l'Etat pour l'éveil du géant minier congolais

lation en vigueur, la Gécamines n'a versé au Trésor que la somme de 148 millions de dollars américains, bien en-deçà de la somme réelle que la Gécamines devait normalement allouer à l'Etat congolais via les régies financières nationales.

Que dire ? L'utilisation que la Gécamines a faite, en 2022, de son chiffre d'affaires soulève bien des interrogations.

A première vue, l'importante somme destinée au paiement des sous-traitants intrigue. Pour une production annuelle d'à peine 10.000 tonnes, on voit mal comment la Gécamines pouvait gratifier d'une aussi importante manne financière des sous-traitants qui n'ont pas eu d'impact sur la raison sociale de l'entreprise. Autant dire qu'il y a anguille sous roche.

Quant au paiement des impôts, droits et taxes dues à l'Etat, des statistiques recueillies par Econews prouvent qu'il y a eu minoration, pour des raisons difficiles à comprendre.

A ce jour, des sources internes de l'entreprise renseignent que la trésorerie, qui

présente encore un solde positif d'environ 48 millions de dollars américains, est au bord de l'asphyxie. Avec cette maigre marge de trésorerie, la Gécamines aura vraisemblablement du mal à tourner en plein régime. Si l'on prend en compte les charges fixes, en termes des salaires et autres charges incompressibles qui s'imposent à l'entreprise, et qu'on y ajoute les charges variables liées à l'exploitation, l'entreprise n'est plus loin d'une situation de banqueroute.

## PARER AU PLUS PRESSÉ

A la Gécamines, tous les efforts entrepris par Albert Yuma pour remettre l'entreprise sur le rail sont en train de voler en éclats. L'entreprise, qu'on pensait s'être tirée du gouffre, après un rigoureux plan de stabilisation, est en chute libre. Ce qui donne, une fois de plus raison, à l'Ir Raphael Ngoy Mushiya qui considère, avec raison certainement, que la Gécamines est «*ce nain minier et une sangsue nationale*». Bref, une société de rentes qui ne

tient plus que grâce aux revenus tirés de ses différents partenariats. En réalité, la Gécamines est une coquille vide, un géant aux pieds d'argile qui s'affaisse au jour le jour.

A qui la faute ? Curieusement, ce sont des dirigeants qu'on présente comme «*fil-maison*» qui condamnent cette entreprise du Portefeuille de l'Etat à une mort certaine, par le fait d'un management à la fois inadéquat et disproportionné. La Gécamines sombre. Déjà, l'utilisation irrationnelle du chiffre d'affaires de 620 millions USD réalisés en 2022 est une belle illustration de la forte propension à la prédation qui ronge la Gécamines.

La Gécamines peut-elle se relever ? Y a-t-il une bonne raison d'espérer ? C'est la mission que le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, a confiée à la nouvelle direction de la Gécamines, conduite par Guy-Robert Lukama (président du Conseil d'administration) et Placide Nkala (directeur général). Ils ont l'obligation de panser les plaies punantes qui plombent l'entreprise et l'arrimer, le plus rapidement possible, sur la rampe de croissance. Le défi n'est pas insurmontable. Bien au contraire ! Tout est question d'innover dans le management pour freiner la descente aux enfers d'une entreprise qui a encore tous les atouts pour se relancer.

Tous les regards sont donc tournés vers le duo Lukama-Nkala. Un plan de relance est en gestation pour le réveil du géant minier du Grand Katanga.

## Nicolas Kazadi : « Le Gouvernement Sama Lukonde a multiplié le niveau d'investissements publics par 12 en 2022 »

FRANCIS M.

**M**algré la surchauffe qui gagne le marché des changes, entraînant les prix intérieurs à la hausse, la République Démocratique du Congo présente de belles perspectives économiques, a fait part, vendredi en Conseil des ministres, Nicolas Kazadi, ministre des Finances.

Avec une croissance du PIB de 8,5% en 2022, l'argentier national note que «*notre pays est devenu le pays africain à la plus forte croissance*», soulignant, par la même occasion, que «*la République Démocratique du Congo est le pays africain qui a connu la plus forte croissance des recettes fiscales intérieures, largement au-dessus des pays africains qui ont*

*bénéficié de la manne pétrolière entre 2020 et 2022*».

Mais, c'est dans le domaine des investissements publics que le Gouvernement Sama Lukonde a battu tous les records. A ce propos, Nicolas Kazadi a indiqué que, «*comparé à son niveau de 2020, le Gouvernement Sama Lukonde a multiplié le niveau d'investissements publics par 12 en 2022*».

Aussi, pense-t-il que «*la combinaison des ressources publiques intérieures et extérieures mobilisées depuis 2021 à ce jour laisse entrevoir que le Gouvernement atteindra son engagement à mobiliser 36 milliards de dollars américains en trois ans pour financer le développement du pays*».

### POINT SUR LES FINANCES PUBLIQUES

En RDC, les finances publiques sont au vert, dans le contexte d'un calme relatif du cadre macro-économique.

Selon le ministre des Finances, les recettes mobilisées, du 1<sup>er</sup> au 28 février 2023 ont été de l'ordre de 971,4 milliards de francs congolais (CDF) sur des prévisions des recettes budgétaires mensuelles arrêtées à 1.074 milliards de CDF, soit un taux de réalisation de 90%.

En effet, les trois régies financières nationales de la RDC, à savoir la DGI, la DGDA et la DGRAD, n'ont cessé de déployer les efforts de mobilisation des recettes dans la perspective de l'atteinte de leurs assignations mensuelles. C'est dans ce cadre, indique

le ministre Nicolas Kazadi, que : «*la Direction générale des impôts (DGI) a mobilisé 418,8 milliards de CDF, soit 85% sur les prévisions de 494,9 milliards de CDF; la Direction générale des douanes et accises (DGDA) a mobilisé 357,1 milliards de CDF, soit 94% sur les prévisions de 379,1 milliards de CDF; la Direction générale des recettes administratives, domaniales, judiciaires et de participations (DGRAD) a collecté 195,4 milliards de CDF, soit 97% de ses prévisions arrêtées à 200,5 milliards de CDF*».

Bien que n'ayant pas atteint leurs assignations mensuelles, le ministre des Finances a précisé que «*le comportement général des régies financières demeure satisfai-*

*sant par rapport à février 2022. Il se dégage donc un accroissement de 27% pour la DGDA et de 6% pour la DGI. C'est à la DGRAD qu'une baisse de 6% a été relevée du fait essentiellement du retard dans l'organisation des missions mixtes de contrôle*».

A ce titre, les recettes cumulées, du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2023, ont affiché 2.123 milliards de CDF. Ce qui représente 98% de taux de réalisation par rapport aux prévisions linéaires attendues de 2.173 milliards de CDF.

En ce qui concerne les dépenses mensuelles de février 2023, elles ont été effectuées à hauteur de 1.053 milliards de CDF, couvrant ainsi les dépenses régaliennes de l'Etat dont celles liées à la sécurité, a conclu Nicolas Kazadi.



# Production des batteries électriques et de l'hydrogène vert : FFI en discussions très « avancées » avec le Gouvernement

**Avec ses immenses ressources minières dont la plupart entrent dans la fabrication des batteries électrique, la République Démocratique du Congo, en synergie avec la Zambie, met tout en œuvre pour gagner cette bataille. D'ores et déjà, avec l'Australien Fortescue Future Industries (FFI), les discussions sont très « avancées » pour la production de l'hydrogène vert à partir de la province du Kongo Central.**

## ÉCONEWS

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a conféré, vendredi 17 mars dans son cabinet, avec une délégation de Fortescue Future Industries (FFI), conduite par son chairman, Andrew Forrest. C'était en présence de quelques membres de son Cabinet. FFI qui est engagée à produire de l'hydrogène vert, sans carbone, à partir des sources 100% renouvelables, entend lancer ses activités en RDC.

A en croire le chairman de ce groupe australien, au cours de cette réunion, FFI a proposé au Chef du Gouvernement un projet rapide devant déboucher à la production des batteries électriques en RDC.

« Nous avons eu une excellente réunion avec son Excellence Monsieur le Premier Ministre. Nous avons bien sûr parlé du tout grand projet de INGA et rapidement nous avons compris ensemble que nous devons avancer mais

aussi nous avons proposé à son Excellence Monsieur le Premier Ministre un projet plus rapide de réhabilitation d'une turbine sur INGA 2 pour être en mesure de transformer ici les matières premières congolaises (le cobalt, le nickel et les autres) pour produire des batteries de la nouvelle génération », a-t-il déclaré.

« Nous sommes effectivement des grands spécialistes de l'hydrogène vert qui est une espèce de stockage d'énergie. C'est aussi comme ça que nous sommes spécialistes des batteries pour véhicules électriques, des batteries qui sont un autre mécanisme de stockage d'énergie. Mais le plus important pour nous, c'est de le faire en RDC, pour être en mesure de créer des emplois ici et créer de la valeur ajoutée ici en République Démocratique du Congo », a déclaré à la presse Andrew Forrest, Chairman de FFI.

Notons par ailleurs que le Premier ministre Jean-Michel Sama Lukonde qui a donné des directives perti-



Le Premier ministre et la délégation de FFI

nentes à suivre, a salué à sa juste valeur cette initiative de Fortescue Future Industries.

« Le Premier ministre nous a reçus, nous sommes très heureux de la réunion que nous avons eue. Il nous a encouragés très sérieusement, il a donné les directives avec lesquelles on va avancer. C'est un grand leader, nous sommes contents », a conclu le numéro de FFI, interprété par l'économiste Al Kitenge.

## CRÉATION DES ZES POUR BATTERIES ÉLECTRIQUES

Dans le même registre, vendredi en Conseil des ministres, le ministre de l'Industrie, Julien Paluku, a annoncé la signature, le 27 mars 2023 à Kinshasa, de l'accord-cadre relatif à la création des Zones économiques spéciales (ZES)

dédiées à la production des précurseurs pour batteries, des batteries et véhicules électriques entre la RDC, la Zambie, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et Afreximbank.

Il a indiqué que cette signature interviendra après que les deux institutions, accompagnant les deux pays dans l'initiative, auront parachevé le processus de sélection du consultant qui aura la charge de conduire l'étude de préféabilité. Des offres reçues de trois sociétés soumissionnaires, à la suite de l'Avis d'appel d'offres international lancé, une seule a été sélectionnée étant la meilleure.

Cependant, la signature de l'Accord-Cadre précité entre parties au projet est un préalable au lancement de cette étude de préféabilité visant à : « con-

cevoir un plan d'exécution et un modèle opérationnel pour la création et l'exploitation de la ZES transfrontalière; identifier les principaux défis à relever afin de faciliter la création et l'exploitation de la ZES transfrontalière; élaborer un plan de financement et des stratégies de mobilisation de fonds; (iv) concevoir une stratégie de promotion des investissements dédiés à la ZES transfrontalière ».

Le ministre Julien Paluku a rassuré le Gouvernement que tout est mis en œuvre pour que cette cérémonie soit marquée de toute sa solennité en ce qu'elle couronne une longue campagne de mobilisation des partenaires et inaugure le processus de mise en œuvre du projet ambitieux de chaîne de valeur Batteries et véhicules électriques (BVE) en RDC.

# UBS rachète Credit Suisse, au bord de la faillite, pour deux milliards USD

Opération sauvetage. Selon le Financial Times, UBS rachète Credit Suisse, au bord de la faillite, pour deux milliards de dollars US, après de rudes négociations. Une opération imposée par les autorités monétaires suisses qui craignaient une contagion dans leur système financier.

La plus grande banque de Suisse UBS, poussée par les autorités, a donc accepté dimanche d'acheter sa rivale Credit Suisse pour deux milliards de dollars américains, selon le Financial Times, acceptant de doubler la mise in extremis pour empêcher une débâcle et un mouvement de panique sur les marchés lundi.

Selon le quotidien financier, UBS a accepté de doubler le montant initialement proposé pour surmonter les réticences de Credit Suisse et de l'un de ses principaux actionnaires.

La transaction se ferait uniquement en actions UBS et valoriserait l'action Credit Suisse à un prix de 50 centimes, au lieu

des 25 initialement proposés, qui reste très inférieur au cours du titre vendredi à la clôture (1,86 franc). La transaction est examinée à Berne par le gouvernement fédéral, déjà réuni d'urgence jeudi et samedi.

Selon CH Media, le gouvernement doit informer les parties concernées à partir de 17H00 GMT (vendredi 17 mars 2023, Ndlr) et ensuite donner une conférence de presse pour dévoiler les détails de l'accord.

La fusion entre ces géants, qui font tous deux partie du club très fermé des 30 établissements bancaires trop importants pour faire faillite, devrait donc être bouclée et annoncée à temps pour l'ouverture des marchés asiatiques. L'espoir étant que cela puisse suffire à empêcher une panique généralisée.

## LA FIN DE L'ARGENT PAS CHER

Le secteur bancaire est sous tension depuis que les grandes banques centrales ont augmenté fortement leurs taux afin d'essayer de maîtriser l'inflation.

Nombre d'établissements ont omis de se préparer après avoir eu accès, pendant des années, à de l'argent pas cher. La récente faillite de la Silicon Valley Bank aux Etats-Unis et d'autres banques régionales américaines a augmenté l'angoisse des investisseurs et les a poussés à vendre les titres des banques considérées comme les maillons faibles.

C'est le cas du Credit Suisse qui depuis deux ans va de scandales retentissants en revers. Et malgré les efforts de sa direction pour vanter un plan de restructuration sur trois ans, rien n'y a fait. Les investisseurs ont voté avec leurs pieds et l'établissement zurichois a eu du mal à accéder des liquidités à des prix raisonnables. Une bouée de sauvetage de 50 milliards de francs suisses lancée mercredi par la banque centrale suisse, après une journée noire en Bourse, n'a donné qu'un bref répit à la banque.

Les autorités de régulation et le gouvernement fédéral ont eu à faire à une pression immense des principaux partenaires économi-

ques de la Suisse pour assainir la situation avant qu'elle ne contamine le monde entier. Selon le Financial Times et Blick, les clients de la banque ont retiré 10 milliards de francs suisses en une seule journée en fin de semaine dernière.

## DES GARANTIES IMPORTANTES OFFERTES À UBS

Selon l'agence Bloomberg, UBS exige que les pouvoirs publics prennent en charge des frais légaux et des pertes potentielles qui peuvent se chiffrer en milliards de francs.

Samedi, les discussions butaient sur l'activité banque d'investissement, selon l'agence financière, un des scénarios à l'étude étant une reprise uniquement de la gestion d'actifs et de fortune avec une cession de cette branche. En revanche, UBS, qui a passé plusieurs années à se redresser après le choc de la crise financière de 2008 et un sauvetage massif de l'Etat, commence à récolter les fruits de ses efforts et il a fallu énormément d'efforts des autorités pour que

la direction de la banque accepte d'endosser l'habit du sauveur.

La Commission de la concurrence pourrait également sourciller selon la configuration du rachat. Les discussions portent aussi sur le sort à réserver à la branche helvétique de Credit Suisse, un des pans profitables du groupe qui a perdu 7,3 milliards de francs suisses l'année dernière et table encore sur des pertes « substantielles » en 2023. Cette branche rassemble la banque de détail et les crédits aux PME. Une des pistes envisagées par les analystes est celle d'une introduction en Bourse, qui pourrait limiter les licenciements en Suisse en raison des doublons avec les activités d'UBS. Dimanche, le syndicat des salariés des banques en Suisse a « exigé » la participation des partenaires sociaux aux discussions, compte tenu des enjeux « énormes » pour l'emploi. Problème : « Quand la Bourse ouvrira lundi le Credit Suisse pourrait appartenir au passé », prédisait le tabloïd Blick.

Avec AFP



## Centre Wallonie – Bruxelles : Alumni Chapter/RDC honoré par des échanges avec le rectorat de l'UC Louvain et de KU Leuven

**Les Alumni de la République Démocratique du Congo (RDC), cette association des anciens étudiants de l'Université Catholique de Louvain (UC Louvain) et de la KU Leuven, en Belgique, sont à l'honneur cette semaine à Kinshasa. Une grande délégation de l'Université Catholique de Louvain et de la KU Leuven est en visite scientifique en République Démocratique du Congo. Les recteurs Pr. Luc Sels et Pr. Vincent Blondel ont été ravis de rencontrer leurs Alumni de RDC à l'occasion d'une grande soirée, organisée jeudi 16 mars, au Centre culturel Wallonie-Bruxelles. Une séance académique et un cocktail dinatoire ont bouclé ces retrouvailles.**

**TIGHANA MASIALA**

Conduite par Vincent Blondel et Luc Sels, respectivement recteur de l'Université Catholique de Louvain et de la KU Leuven, c'est la toute première fois qu'une délégation officielle de ces deux grandes universités belges arrive en RDC.

Le jeudi 16 mars 2023, les dirigeants de deux institutions et leurs anciens étudiants congolais se sont retrouvés dans une soirée de partage au Centre Wallonie-Bruxelles de Kinshasa – Gombe.

Dans leurs mots lumineux, M. Eric Kalala (directeur général de Bolloré) et Mme Thérèse Biselele, tous anciens de l'UC Louvain, ont exprimé, au nom de toute la

communauté des Alumni – RDC, leur joie pour la visite de leurs formateurs. Ils ont profité de l'occasion pour présenter à leurs hôtes quelques souhaits de collaboration entre eux et les universités où ils ont bénéficié de la formation dont ils font preuve dans leur vie professionnelle.

«*Nous exprimons le vœu de voir augmenter le nombre de bourses pour les candidats rd-congolais par l'UC Louvain et la KU Leuven*», a fait savoir Eric Kalala, s'adressant aux recteurs de ces deux institutions d'enseignement universitaire belge.

Par la même occasion, l'Alumni Chapter/Kinshasa a proposé à la délégation belge de l'UC Louvain et de la KU Leuven une ouverture au Chapitre de



De gauche à droite : M. Eric Kalala, Mme Thérèse Biselele, M. Vincent Blondel (recteur de l'UC Louvain) et M. Luc Sels (recteur de la KU Leuven)

Kinshasa de leurs bibliothèques numériques, vœu auquel les deux recteurs ont promis de voir dans quelle mesure l'honorer.

Après les mots du DG Eric Kalala et de Mme Thérèse Biselele, qui ont pris la parole au nom du présidium de Alumni Chapter/RDC, les deux recteurs de deux institutions d'enseignements universitaire belge ont, à leur tour, exprimé leur sentiment de joie pour les opportunités que présente la RDC en matière de recherche, d'enseignement.

Arrivées à Kinshasa, dimanche 12 mars dernier, les deux délégations ont eu l'hon-

neur de visiter quelques universités et centres de recherches de la capitale.

Emerveillés par l'accueil leur réservé par les Alumni RDC et les potentialités que présente la RDC en matière d'enseignement et de recherche, les recteurs de l'UC Louvain et de la KU Leuven ont promis d'accorder plus d'opportunités à la jeunesse congolaise pour son admission dans les universités belges.

L'année prochaine, soit en 2024, lors du 70<sup>ème</sup> anniversaire d'existence de l'Université de Kinshasa (UNIKIN), le recteur de l'Uni-

versité Catholique de Louvain promet de revenir à Kinshasa pour communier avec le monde universitaire congolais.

«*L'année prochaine, nous reviendrons à Kinshasa pour célébrer ensemble la septantième anniversaire de l'Université de Kinshasa, (ex-Lovanium)*», a annoncé Vincent Blondel.

A cette rencontre du Centre Wallonie Bruxelles, toutes les promotions des anciens de l'UC Louvain et de la KU Leuven étaient représentées. D'avant 1990, la génération 1990, 2000, jusqu'à celle de l'année dernière.

Pendant leur séjour à Kinshasa, les deux recteurs ont été reçus en audience par le Président de la République, Félix Tshisekedi, le cardinal Fridolin Ambongo et tant d'autres officiels congolais.

A noter que l'UC Louvain compte 40.000 étudiants, alors que la KU Leuven en compte 65.000. En septembre 2023, les deux institutions seront fusionnées en une seule grande université, offrant des opportunités à plus ou moins 105.000 étudiants. L'Université catholique de Louvain est l'une des grandes institutions d'enseignement d'élites au niveau mondial, troisième au niveau européen.

## Du 17 au 19 avril 2023, Kinshasa accueille la 1<sup>ère</sup> édition du « Dialogue national sur la protection sociale »

**FRANCIS M.**

En République Démocratique du Congo, la protection sociale est un chantier inachevé. Beaucoup reste à faire dans ce domaine. Pour donner un nouvel élan à ce secteur, le Gouvernement prévoit d'organiser, du 17 au 19 avril 2023 à Kinshasa, la première édition « Dialogue national sur la protection sociale en République Démocratique du Congo ».

Vendredi en Conseil des ministres, le ministre des Affaires sociales, Actions humanitaires et Solidarité nationale, Modeste Mutinga Mutuishayi, a présenté le contour exact de ces assises. Selon lui, cette activité s'inscrit dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Programme d'actions prioritaires 2019-2023, particulièrement dans le secteur social. Elle aura pour thème central «*La protection sociale, un droit pour tous*».

Par la même occasion, il a précisé que ces assises auront pour objectif de permettre aux parties prenantes de : «*partager leurs expériences*



Modeste Mutinga, le ministre des Affaires sociales, Actions humanitaires et Solidarité nationale

«*et les résultats clés des programmes et projets de protection sociale mis en œuvre; partager les expériences d'autres pays en matière de protection sociale; discuter le cadre juridique et formuler les grandes orientations du projet de loi-cadre sur la protection sociale; revisiter les grands axes de la politique et la stratégie nationales de protection sociale partant de la revue des documents stratégiques existants; adopter une feuille de route fixant les ac-*

«*tions prioritaires en vue d'accélérer l'extension de la couverture de la population en protection sociale et améliorer les prestations sociales; produire un avant-projet de Loi-Cadre portant protection sociale en République Démocratique du Congo*».

Associée à la tenue de ce forum, Mme la ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance sociale a évoqué les avantages de cette démarche multisectorielle en matière de protection sociale dont la mise

en œuvre permettra à notre pays de mieux atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD). Elle a préconisé la redynamisation de la Task Force Protection Sociale qui doit demeurer le cadre permettant de réduire la fragmentation et de favoriser une grande efficacité administrative.

Pour rappel, la protection sociale en RDC n'est pas une préoccupation récente. Bien avant l'indépendance, toute une série d'initiatives et de dispositifs avaient été mis en œuvre par le colonisateur. Dès son accession à l'indépendance, la RDC est devenue membre de l'OIT. Plus de 80% de la population de la RDC ne bénéficie d'aucune couverture en matière de protection sociale. Pour y remédier, le Gouvernement congolais a mis en place le PNPS (Programme national d'appui à la protection sociale (PNPS) en novembre 2005, avec cinq missions : (i) étendre la couverture de la protection sociale; (ii) améliorer la qualité des prestations sociales ; (iii) mettre en place et gérer un système de couverture des

soins de santé; (iv) concourir aux travaux de réforme avec la commission ad hoc; et (v) rendre effective la protection sociale pour tous. La formulation de la Politique nationale de protection sociale est l'une des missions confiées au Conseil du PNPS dont le ministre de la Prévoyance sociale est le président.

La Politique nationale de protection sociale de la RDC, adoptée par le Conseil du PNPS, vise une protection efficace des couches sociales les plus vulnérables et les plus démunies, à l'horizon 2030, en leur octroyant, notamment, des soins de santé de qualité, un revenu minimum, une alimentation saine et équilibrée, dans le cadre du Socle national de protection sociale.

Le Document de cette politique a été déposé au Conseil des ministres pour adoption.

Outre l'appui financier du gouvernement, sa formulation a bénéficié de l'appui technique et financier de plusieurs partenaires dont le BIT/RDC, la Banque mondiale, l'OMS, l'UNICEF, le PAM, Cordaid, etc.

# Grave déficit de la desserte en électricité : haro sur la SNEL !

**La Société nationale d'électricité (SNEL) ne remplit pas correctement sa mission. Le constat est du Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, qui rappelle à la SNEL « l'obligation d'assurer une communication générale et régulière qui incombe à la Société Nationale d'Electricité (SNEL) vis-à-vis de sa clientèle qui se constitue, à ce jour, de la majorité des ménages répartis sur l'ensemble du territoire national, face aux coupures de plus en plus régulières d'électricité ou bien face aux défaillances techniques observées dans la desserte en l'électricité ». Vendredi en Conseil des ministres, le Président de la République a consacré une partie de sa communication à cette question, déplorant de nombreux dégâts que cette entreprise du Portefeuille de l'Etat cause aux ménages, particulièrement ceux aux revenus modestes, « en ce qu'ils engendrent la perte de provisions en denrées alimentaires, voire la destruction d'appareils électro-ménagers. Cette situation impose également un mode de vie aléatoire aux ménages,**

**faute de disposer d'une fourniture stable et permanente d'électricité, ressource pourtant capitale dans la vie de nos populations ».**

**Pour le Président de la République, la SNEL doit innover. Il s'agit, pense-t-il, de « communiquer clairement, à ses abonnés, un programme bien défini quant à l'amélioration progressive de la desserte en électricité de manière permanente, notamment dans les différentes communes de la capitale».**

**Fabrice Lusinde, directeur général de la SNEL, est donc prévenu. On attend de lui des actions et non de belles paroles pour remplir avec efficacité sa mission. La ministre d'Etat, ministre du Portefeuille, et le ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité ont été chargés de veiller sur lui.**

**Ci-dessous, l'intégralité du compte-rendu de la réunion du Conseil des ministres du 17 mars 2023.**

ECONEWS

## Compte-rendu de la quatre-vingt-onzième réunion du Conseil des ministres

**S**on Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a présidé en visioconférence, la quatre-vingt-onzième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 17 mars 2023.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat;**
- II. Points d'information;**
- III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres;**
- IV. Examen et adoption d'un dossier;**
- V. Examen et adoption d'un texte.**

### **I. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté essentiellement sur quatre (04) points, à savoir :

#### **1. De la Convention de Collaboration d'avril 2008 entre la République Démocratique du Congo et le Groupement d'Entreprises Chinoises**

Faisant suite aux conclusions de la mission d'évaluation de l'Inspection Générale des Finances (IGF) sur l'exécution de la Convention de collaboration signée le 22 avril 2008 entre la République Démocratique du Congo et le Groupement d'Entreprises Chinoises constitué par CHINA RAILWAYS CORPORATION et SINOHYDRO, le Président de la République a rappelé que celles-ci font état, entre autres, de cas de non-respect des dispositions des contrats, de l'inexécution des engagements contractuels et de subjectivité de certains actes posés par les parties.

Il a souligné le caractère inquiétant de cette situation déplorable tant, d'une part,

pour le développement du secteur minier qui constitue à ce jour, la locomotive qui tire la croissance économique de notre pays, du fait de la diversité des minerais exploités qui répondent à une forte demande mondiale, mais dont les valorisations commerciales lors des exportations n'intègrent pas une grande valeur ajoutée ; et d'autre part, par la lenteur du dynamisme que devrait normalement connaître le programme de construction des infrastructures dont notre pays a grandement besoin pour l'éclosion de son potentiel tant humain qu'économique.

Face à cet état de choses, le Président de la République a évoqué l'impérieuse nécessité d'une revisitation de cette convention dans le sens d'un rééquilibrage des avantages visant à garantir les intérêts de la République Démocratique du Congo dans l'exploitation de la SICOMINES S.A.

Il a demandé, par conséquent, à son Cabinet de réunir toutes les parties prenantes afin de préparer les éléments qui seront versés dans les discussions avec les partenaires chinois lors des travaux de la Commission mixte qui auront lieu très prochainement.

#### **2. De la responsabilité sociétale et du devoir d'information de la Société Nationale d'Electricité (SNEL)**

Le Président de la République a rappelé l'obligation d'assurer une communication générale et régulière qui incombe à la Société Nationale d'Electricité (SNEL) vis-à-vis de sa clientèle qui se constitue, à ce jour, de la majorité des ménages répartis sur l'ensemble du territoire national, face aux coupures de plus en plus régulières d'électricité ou bien face aux défaillances techniques observées dans la desserte de l'électricité.

Ces désagréments, a-t-il déploré, causent de nombreux

dégâts auprès des ménages, particulièrement ceux aux revenus modestes, en ce qu'ils engendrent la perte de provisions en denrées alimentaires voire la destruction d'appareils électro-ménagers. Cette situation impose également un mode de vie aléatoire aux ménages faute de disposer d'une fourniture stable et permanente d'électricité, ressource pourtant capitale dans la vie de nos populations.

La Direction de la SNEL est donc appelée à communiquer clairement, à ses abonnés, un programme bien défini quant à l'amélioration progressive de la desserte en électricité de manière permanente, notamment dans les différentes communes de la Capitale.

Aussi, devrait-elle, le cas échéant, pour les communes qui doivent impérativement subir des opérations de délestage visant à garantir une desserte minimum et équitable aux abonnés du fait de la capacité limitée et momentanée du réseau électrique, établir une programmation claire du délestage pour permettre aux ménages de s'organiser et de leur éviter des désagréments dont ils sont les seuls malheureusement à supporter les conséquences.

La Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille, et le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité ont été chargés de veiller à ce que la Direction de la SNEL organise une campagne d'information sincère et régulière en collaboration avec les médias accessibles à toutes les couches des populations de nos agglomérations touchées par ces coupures intempestives, afin de réduire au maximum les dégâts et nuisances causés aux ménages.

#### **3. Du financement du secteur de l'Éducation et de l'Appui à la gratuité de l'Éducation de base**

A ce sujet, le Président

de la République a rappelé sa recommandation faite lors de la 90ème réunion du Conseil des Ministres soulignant la nécessité de renforcer l'implication du Gouvernement à consolider la gratuité de l'enseignement primaire devenue le socle de l'éducation de base de la jeunesse congolaise.

La détermination mise en œuvre pour faire de l'éducation la clé du changement et le principal ascenseur social dans notre pays a rassuré les partenaires dans ce secteur. C'est ainsi qu'ils ont décidé de nous accompagner dans ce processus, avec les financements de différents projets dont l'effectivité de l'aboutissement nécessite encore plus d'efforts de chacun. Il s'agit :

- Du Projet d'apprentissage et d'Autonomisation des filles (PAAF), avec un financement de la Banque Mondiale à hauteur de 400 millions USD.

Conformément à l'accord de financement, la validation par le Conseil d'Administration est prévue pour le 28 mars 2023.

Ainsi, le Gouvernement, au travers du Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST) et le Ministre des Finances, a été invité à s'impliquer afin que la Loi relative au financement dudit projet soit adoptée au cours de la session parlementaire en cours et présentée à la promulgation dans les trois mois qui suivent.

- Du financement par le Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE) à hauteur de 242 millions USD pour accompagner la réforme sur l'enseignant et l'enseignement de qualité retenue dans le cadre du Pacte de partenariat pour l'éducation.

Aussi, les Ministères concernés ont été chargés de veiller avec diligence à l'élaboration de ce programme de manière à s'assurer de l'homogénéité des différents programmes et réformes ainsi que de la capitalisation des expé-

riences tirées des projets antérieurs.

#### **4. De la construction de la ligne de haute tension Lungudi –Kamonia**

Le Président de la République a rappelé qu'il avait, au cours de la 41ème réunion du Conseil des Ministres du 18 février 2022, attiré l'attention des membres du Gouvernement concernés sur l'importance de lancer les travaux de construction de la ligne de transport du courant électrique à haute tension de 72 kilovolts de la Centrale hydroélectrique de Lungudi (à Tshikapa) jusqu'au territoire de Kamonia (80 km) dans la province du Kasai.

Le Premier Ministre a été encouragé à veiller à la finalisation de la procédure d'approbation de la demande de non-objection du dossier qui a déjà franchi toutes les étapes de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, et à s'assurer de la diligence quant à sa poursuite auprès de tous les Ministres concernés, afin que ce projet passe rapidement à la phase de réalisation dans un plus bref délai.

A la suite du Président de la République, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, s'est appesanti sur un seul point, à savoir : l'évolution des prix intérieurs des produits de grande consommation.

Face aux effets de l'inflation importée qui frappent de plein fouet l'économie mondiale en général et africaine en particulier, le Gouvernement Congolais reste attentif à l'évolution de l'environnement économique internationale et à son incidence sur les prix intérieurs, notamment ceux des denrées de grande consommation, actuellement en hausse pour

certaines denrées dans les grandes agglomérations urbaines du pays.

(Suite à la page 9)



# Compte-rendu de la quatre-vingt-onzième réunion du Conseil des ministres

(Suite de la page 8)

Le Premier Ministre a invité, à cet effet, le Ministre a.i. de l'Economie Nationale à prendre des dispositions idoines pour assurer la surveillance des prix des produits sur les marchés intérieurs. Il a, par ailleurs, rappelé que la fin du moratoire pour le contrôle économique est effective depuis février 2023.

Le Ministre a.i. de l'Economie Nationale devrait aussi planifier des contrôles économiques sur l'ensemble du territoire national, à l'effet de décourager des pratiques spéculatives, et notamment l'application des prix illicites sur le marché intérieur par des opérateurs économiques véreux.

Le Premier Ministre a insisté sur l'urgence et la nécessité à ce que les travaux de la Commission chargée d'examiner l'impact de la fiscalité et de la parafiscalité sur les cinq (05) produits de consommation de masse retenus (le riz, le poisson, les huiles végétales, la viande et le sucre) aboutissent, et ce, de manière à dégaucher le niveau de la subvention à consentir par le Gouvernement, en vue d'une réduction de leur prix sur les marchés intérieurs et partant, préserver le pouvoir d'achat de la population.

## II. POINTS D'INFORMATION

### II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a, au nom de son titulaire en mission, présenté au Conseil l'état et l'administration du territoire, qui restent dominés par la poursuite des opérations militaires ordonnées par le Commandant Suprême des FARDC et de la Police Nationale, pour défaire toutes les forces ennemies de notre pays.

Pendant la semaine qui se termine, l'état d'esprit de la population est resté dominé par :

- La prorogation, de 10 jours, des opérations d'enrôlement et d'identification des électeurs dans toute la deuxième aire opérationnelle;

- Le non-respect, par les terroristes M23 et alliés, du cessez-le-feu;

- La visite, du 09 au 11 mars 2023, d'une forte délégation du Conseil de Sécurité de l'ONU en séjour en République Démocratique du Congo;

Dans le volet sécuritaire, il a mis en exergue quelques faits, notamment dans la province du Kwilu, où il a été signalé le transfèrement, le 13 mars 2023, de vingt-six assaillants se revendiquant Yaka à l'Etat-Major du Commissariat Provincial de la Police par le

Groupe Mobile d'Intervention qui les avait interpellés dans les localités de Fatundu et Kikongo en territoire de Bagata.

Dans la province de Mai-Ndombe, des présumés assaillants Yaka ont attaqué les localités de Tubakila et Kinsele, le 8 mars dernier, en y massacrant 12 personnes dont 03 policiers et un sujet étranger.

Le Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a terminé son rapport en évoquant quelques cas de catastrophes et sinistres ainsi que de banditisme urbain pour lesquels le Gouvernement a déjà pris des dispositions.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

### II.2. Situation sécuritaire

En complément au rapport du Vice-Ministre de l'Intérieur, le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, a présenté les faits saillants ayant marqué cette semaine sur le plan de la sécurité.

A ce propos, il a évoqué notamment le retrait des RDF de Kibirizi et d'autres localités situées entre Mushaki Mweso et Sake en vue de se concentrer sur les axes Kitchanga, Tongo et Kibumba. Dans leur désengagement progressif, les RDF se renforcent et emportent des jeunes gens en vue de les soumettre à une formation militaire forcée à Tshanzu.

Dans la partie Ouest de la République, il a fait état de la résurgence de l'activisme des insurgés se revendiquant Yaka dans les provinces de Mai-Ndombe et du Kwilu. La sensibilisation continue pour ramener les peuples frères à la coexistence pacifique.

Donnant des détails sur la situation sécuritaire dans les zones opérationnelles, le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé le Conseil que la province du Nord-Kivu fait face à des actes de représailles dirigés contre la population par les terroristes ADF/MTM suite aux opérations de démantèlement des réseaux de leurs collaborateurs. Cependant, a-t-il rassuré, les opérations conjointes FARDC -UPDF contre les terroristes ADF et leurs supplétifs se poursuivent sans désespérer.

Dans la province de l'Ituri, la situation sécuritaire a été marquée par les affrontements tant inter-communautaires entre Codeco et Zaïre à Djugu et Mahagi, qu'entre les FARDC et ces groupes armés.

### II.3. Situation sanitaire dans le pays

Faisant le point sur la situation sanitaire dans le pays, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, a focalisé son intervention sur la pandémie à Covid-19.

Il a indiqué que la tendance à la 10ème semaine de l'année 2023 a été marquée par une légère hausse de l'incidence de cas de Covid-19 allant de 25 cas (semaine 9) à 30 cas. Cette légère hausse s'est également observée au niveau du taux de positivité de tests passant de 0,5 % à 0,6 % ; une absence de nouveau cas importé ; aucun décès enregistré.

Le Ministère de la Santé, Hygiène et Prévention en appelle toujours à la vigilance, au respect des mesures barrières et à la vaccination comme moyen de prévention de nouvelles vagues et/ou pour minimiser l'impact au cas où elle surviendrait.

Il a terminé son intervention en faisant rapport sur la réactivation des pourparlers avec les syndicats des agents de la Santé Publique en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel de la santé.

C'est dans ce cadre qu'une réunion préparatoire a eu lieu, le jeudi 16 mars 2023, entre le banc gouvernemental représenté par le Ministre d'Etat, Ministre du Budget et le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention. Cette réunion avait pour objectif de construire un compromis raisonnable avec le Banc syndical avant la tenue imminente des travaux de Bibwa.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

### II.4. Etat de sécurisation du processus électoral

De son côté, le Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a, au nom de son titulaire en mission, présenté le rapport relatif à la sécurisation du processus électoral.

Dans la première aire opérationnelle d'enrôlement des électeurs, il a indiqué que les opérations se sont bien déroulées excepté quelques cas d'insécurité dans certains territoires de la province de Mai-Ndombe (Kwamouth) et dans certains villages de la Commune de Maluku dans la ville de Kinshasa qui ont empêché le déploiement de kits d'enrôlement pour le déroulement de ces opérations.

En ce qui concerne la deuxième aire opérationnelle, il a été signalé le cas d'attaque du Centre d'inscription des électeurs dans le village Oyomba, territoire de Lodja dans le Sankuru par un groupe

d'inciviques empêchant les compatriotes de ce coin de s'enrôler en toute quiétude. Le Comité de sécurité local s'est penché sur cette situation qui est présentement sous contrôle de la Police.

Dans la troisième aire opérationnelle, les dispositifs sécuritaires ont été renforcés dans la ville de Butembo après l'attaque du Centre d'inscription des électeurs de Meso situé dans la commune Bulengera par les Mai-Mai non autrement identifiés. Un policier y a perdu la vie.

Il a conclu son intervention en rassurant des mesures sécuritaires observées afin de garantir le bon déroulement des opérations d'enrôlement et d'inscription des électeurs.

Faisant suite à la communication du Président de la République lors de la 89ème réunion du Conseil des Ministres relative à l'inviolabilité des matériels et kits électoraux de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a fait rapport sur les actions engagées contre les individus qui sabotent les matériels et kits électoraux et/ou qui usent de la discrimination pendant les opérations d'enrôlement.

Pour ce qui est des quelques cas de présumée fraude constatés à l'occasion du processus électoral en cours, l'Officier du Ministère public n'est pas resté indifférent.

A ce jour, des dossiers judiciaires sont ouverts dans différents Parquets. C'est le Cas des Parquets Généraux près les Cours d'Appel du Kasai et du Kwilu, du Parquet de Grande Instance de Tshikapa et du Parquet près le Tribunal de Paix de Masimanimba.

Dans la Ville de Kinshasa, il a été signalé l'arrestation des trois agents de la CENI qui se sont permis de délivrer 04 cartes d'électeurs à Monsieur Fabien Kusuanika. Ce dossier est encore en instruction au niveau des services spécialisé pour démanteler le réseau à la base de la délivrance de ces cartes d'électeurs.

Un rapport subséquent sera fait, quant à ce, aussitôt que le Parquet sera saisi. Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

### II.5. Rapport sur l'état d'avancement des projets d'entretien et de construction de la voirie dans la ville de Kinshasa

Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction (ITPR), a présenté au Conseil le rapport sur l'état d'avancement des projets d'entretien et de construction de la voirie

dans la Ville de Kinshasa.

Sur les chantiers des projets en cours de réalisation sur financement du Trésor public, ceux en partenariat public privé, ceux directement financés par le FONER et ceux réalisés avec l'appui des bailleurs de fonds connaissent une évolution globalement satisfaisante.

Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction a aussi présenté l'état des lieux de certains projets de voirie notamment la modernisation de la route Don Bosco 35 et de l'avenue Nzolana à Kinshasa Ngaliema, la réhabilitation de l'avenue Carrière et de l'avenue du Fleuve à Mont-Ngafula. Il a également fait le point sur le projet de désenclavement du quartier Camp Luka et l'amélioration de la fluidité au carrefour Ma campagne.

A ce jour, le Pont Lubudi, long de 100 mètres a été achevé. L'évolution des travaux de lutte anti-érosive a également été évoquée.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

### II.6. Etat d'avancement de cession, de déguerpissement et de démolitions éventuels portant sur les entreprises publiques concernées dans la construction du Port en eaux profondes de Banana

La Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille a fait le point sur l'état d'avancement de cession, de déguerpissement et de démolitions éventuels portant sur les entreprises publiques concernées et l'Organisation de l'Equipe Banana Kinshasa (OEBK) dans la construction du Port en eaux profondes de Banana.

Elle a précisé qu'à ce jour, toutes les entreprises du Portefeuille ont déjà procédé à la cession des titres après décision de leurs organes statutaires. Ces entreprises ont transmis leurs différents titres au Conservateur des Titres Immobiliers de Muanda pour leur annulation.

Ainsi donc, la condition suspensive qui dépendait du Ministère du Portefeuille pour faire progresser le Projet de construction du Port en eaux profondes de Banana a été levée.

Elle a été complétée par le Ministre ad intérim des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement. Ce dernier a rassuré le Conseil que les cessions autrefois sous la responsabilité de l'OEBK et occupées par elle en vue de la réalisation de son objet social ont été libérées et cédées au projet de construction du Port en eaux profondes de Banana.

(Suite à la page 10)

# Compte-rendu de la quatre-vingt-onzième réunion du Conseil des ministres

(Suite de la page 9)

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

## II.7. Achèvement des travaux de construction des deux baliseurs d'affluents pour la Régie des Voies Fluviales (RVF)

Faisant suite aux recommandations du Président de la République faites respectivement lors des 60ème et 80ème réunions du Conseil des Ministres, le Ministre a.i. des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a, dans son rapport au Conseil, fait part de l'achèvement des travaux de construction des deux baliseurs d'affluents pour la Régie des Voies Fluviales (RVF) à Kindu, dans le Maniema, et à Kongolo, dans le Tanganyika.

Il a indiqué qu'après l'abandon du projet, avec la clôture du Projet de Transport Multimodale (PTM) financé par la Banque Mondiale au 30 juin 2018, une mission interministérielle d'inspection des ouvrages sur sites avait été diligentée et le consultant recruté par le partenaire financier a été chargé d'élaborer un devis des travaux restants.

Au regard de la portée socio-économique indéniable que revêt l'achèvement des travaux de construction de ces unités fluviales, le Ministre a.i. des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a sollicité du Gouvernement la mise à disposition des fonds requis afin que les deux baliseurs soient mis en service le 30 juin 2023.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

## II.8. Signature en vue d'un Accord-Cadre relatif à la création des Zones Economiques Spéciales dédiées à la production des précurseurs pour batteries, des batteries et véhicules électriques

Le Ministre de l'Industrie a informé le Conseil de la signature de l'Accord-Cadre relatif à la création des Zones Economiques Spéciales dédiées à la production des précurseurs pour batteries, des batteries et véhicules électriques entre la République Démocratique du Congo, la Zambie, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et Afreximbank, prévue le 27 mars 2023 à Kinshasa.

Il a indiqué que cette signature interviendra après que les deux Institutions accompagnant nos deux pays dans l'initiative aient parachevé le processus de sélection du consultant qui aura la charge de con-

duire l'étude de pré faisabilité. Des offres reçues de trois sociétés soumissionnaires, à la suite de l'Avis d'appel d'offre international lancé, une seule a été sélectionnée comme meilleure.

Cependant, la signature de l'Accord-Cadre précité entre parties au projet est un préalable au lancement de cette étude de pré faisabilité visant à : (i) concevoir un plan d'exécution et un modèle opérationnel pour la création et l'exploitation de la ZES transfrontalière; (ii) identifier les principaux défis à relever afin de faciliter la création et l'exploitation de la ZES transfrontalière; (iii) élaborer un plan de financement et des stratégies de mobilisation de fonds ; (iv) concevoir une stratégie de promotion des investissements dédiés à la ZES transfrontalière.

Le Ministre de l'Industrie a rassuré le Gouvernement que tout est mis en œuvre pour que cette cérémonie soit marquée de toute sa solennité en ce qu'elle couronne une longue campagne de mobilisation des partenaires et inaugure le processus de mise en œuvre du projet ambitieux de chaîne de valeur Batteries et Véhicules Electriques (BVE) en République Démocratique du Congo.

## II.9. Organisation de la première édition du Dialogue National sur la Protection Sociale en République Démocratique du Congo

Le Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a informé le Conseil de l'organisation de la première édition du Dialogue National sur la Protection Sociale en République Démocratique du Congo prévue du 17 au 19 avril 2023.

Cette activité s'inscrit dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Programme d'Actions Prioritaires 2019-2023 particulièrement dans le secteur social. Elle aura pour thème central : « La protection sociale, un droit pour tous ».

Il a précisé que ces assises auront pour objectif de permettre aux parties prenantes de :

- Partager leurs expériences et les résultats clés des programmes et projets de protection sociale mis en œuvre ;
- Partager les expériences d'autres pays en matière de protection sociale ; discuter le cadre juridique et formuler les grandes orientations du Projet de Loi-Cadre sur la protection sociale ;
- Revisiter les grands axes de la politique et la stratégie nationales de protection sociale partant de la revue des documents stratégiques existants;

- Adopter une feuille de route fixant les actions prioritaires en vue d'accélérer l'extension de la couverture de la population en protection sociale et améliorer les prestations sociales ;

- Produire un avant-projet de Loi-Cadre portant protection sociale en République Démocratique du Congo.

Abondant dans le même sens, la Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale a évoqué les avantages de cette démarche multisectorielle en matière de protection sociale dont la mise en œuvre permettra à notre pays de mieux atteindre les Objectifs de Développement Durable.

Elle a préconisé la redynamisation de la Task Force Protection Sociale qui doit demeurer le cadre permettant de réduire la fragmentation et de favoriser une grande efficacité administrative.

## III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa 90ème réunion tenue le vendredi 10 mars 2023.

## IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) DOSSIER IV.1. Situation des Finances Publiques

Le Ministre des Finances a informé le Conseil des performances enregistrées dans la gestion des finances publiques.

En effet, les recettes mobilisées du 1<sup>er</sup> au 28 février 2023 ont été de l'ordre de 971,4 milliards de Francs Congolais (CDF) sur des prévisions des recettes budgétaires mensuelles arrêtées à 1.074 milliards de CDF, soit un taux de réalisation de 90%.

Les Régies financières n'ont cessé de déployer les efforts de mobilisation des recettes dans la perspective de l'atteinte de leurs assignations mensuelles. C'est dans ce cadre que :

- la Direction Générale des Impôts (DGI) a mobilisé 418,8 milliards de CDF, soit 85% sur les prévisions de 494,9 milliards de CDF;
- la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) a mobilisé 357,1 milliards de CDF, soit 94% sur les prévisions de 379,1 milliards de CDF ;
- la Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation (DGRAD) a collecté 195,4 milliards de CDF, soit 97% de ses prévisions arrêtées à 200,5 milliards de CDF.

Bien que n'ayant pas at-

teint leurs assignations mensuelles, le Ministre des Finances a précisé que le comportement général des Régies financières demeure satisfaisant par rapport à février 2022. Il se dégage donc un accroissement de 27% pour la DGDA et de 6% pour la DGI. C'est à la DGRAD qu'une baisse de 6% a été relevée du fait essentiellement du retard dans l'organisation des missions mixtes de contrôle.

Les recettes cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2023 ont affiché 2.123 milliards de CDF. Ce qui représente 98% de taux de réalisation par rapport aux prévisions linéaires attendues de 2.173 milliards de CDF.

En ce qui concerne les dépenses mensuelles de février 2023, elles ont été effectuées à hauteur de 1.053 milliards de CDF couvrant ainsi les dépenses régaliennes de l'Etat dont celles liées à la sécurité.

Le Ministre des Finances a également rappelé les principaux résultats de 2022 de son secteur et les perspectives, tels que présentés le 14 mars dernier à Kinshasa, lors d'une séance présidée par le Premier Ministre. A ce titre, il a notamment mis en exergue les éléments suivants :

1. La République Démocratique du Congo est le pays africain qui a connu la plus forte croissance des recettes fiscales intérieures, largement au-dessus des pays africains qui ont bénéficié de la manne pétrolière entre 2020 et 2022;
  2. Avec une croissance du PIB de 8,5% en 2022, notre pays est devenu le pays africain à la plus forte croissance;
  3. Comparé à son niveau de 2020, le Gouvernement SAMA LUKONDE a multiplié le niveau d'investissements publics par 12 en 2022;
  4. La combinaison des ressources publiques intérieures et extérieures mobilisées depuis 2021 à ce jour laisse entrevoir que le Gouvernement atteindra son engagement à mobiliser 36 milliards de dollars américains en 3 ans pour financer le développement du pays.
- Abordant un autre chapitre, le Ministre des Finances a informé le Conseil de l'état d'avancement de la réforme sur le secteur des jeux d'argent (loteries, de hasard, concours des pronostics) et les perspectives s'y rapportant.

A la suite de la résolution prise lors de la 54ème réunion du Conseil des Ministres, trois (03) Projets des textes sont actuellement en cours d'examen et pour lesquels le Ministre des Finances

a sollicité la diligence afin de fixer le cadre légal.

Car, a-t-il indiqué, environ 139 opérateurs illégaux irréguliers des jeux d'argent sont dénombrés dans notre pays, il n'existe aucune statistique sur leurs chiffres d'affaires et la fiscalité générée n'a représenté que 1 milliard de CDF en 2022.

Le Ministre des Finances a terminé son propos en précisant que la taille du marché actuel et des acteurs en présence donne des estimations supérieures à 100 millions USD au titre de la Taxe Unique sur les mises des parieurs une année après la mise en place d'une Autorité de Régulation dotée du Central Monitoring System (CMS).

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

## V. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

V.1. Projet de Décret portant institution d'un Bureau de douane à caractère national exclusif à l'importation et à l'exportation des marchandises

Le Ministre des Finances a présenté au Conseil le Projet de Décret portant institution d'un Bureau de douane à caractère national exclusif à l'importation et à l'exportation des marchandises.

Il a expliqué que ce texte permet au Gouvernement Congolais de remplir l'une des conditions suspensives prévues par la Convention de Collaboration amendée signée avec le Groupe DP World portant délégation de service public pour le Port en eaux profondes de Banana.

Ce projet de Décret définit les mesures nécessaires garantissant la centralisation exclusive dans ledit Port de toutes les opérations et vérifications administratives et douanières liées au trafic international des conteneurs, transportés ou transbordés par voie maritime depuis ou vers la République Démocratique du Congo. Et ce, au moyen d'un Guichet Unique ou Bureau de douane exclusif.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Décret. Commencée à 12h52', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h18'.

**Pour le Ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement en mission,**  
**Catherine KATUNGU FURAHA**  
**Ministre de la Culture, des Arts et du Patrimoine**



# Serge Nkonde met en place une commission spéciale pour le match RDC – Mauritanie

La République Démocratique du Congo, dernière de son groupe avec zéro point, veut se relancer au terme de sa double confrontation avec la Mauritanie (les 24 et 28 mars 2023). En prévision du match aller, prévu ce vendredi 24 mars au stade TP Mazembe, le ministre des Sports et Loisirs, Serge Nkonde Chembo, a mis en place une commission spéciale placée sous sa coordination. Il sera secondé de deux vice-présidents et d'un rapporteur. Le ministère des Sports et Loisirs déploie de gros moyens pour que le rendez-vous du 24 mars soit un succès, avant la grande bataille, le 28 mars 2023, à Nouakchott, capitale de la Mauritanie.

## ECONEWS

Dernière de son groupe, la République Démocratique du Congo veut se relancer avec les deux prochains matches qui l'opposeront à la Mauritanie, dans le cadre des éliminatoires à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) qui se joue en 2024 en Côte d'Ivoire. C'est le vendredi 24 mars que les Léopards de la RDC accueillent au stade TP Mazembe de Lubumbashi les Mourabitounes de la Mauritanie. Au ministère des Sports et Loisirs, on se prépare active-

ment pour ne pas rater ce grand rendez-vous sportif.

C'est dans ce cadre que le ministre des Sports et Loisirs, Serge Nkonde Chembo, vient de mettre en place la commission spéciale chargée de mettre en place la logistique nécessaire de cet événement. Président de cette Commission ad hoc, le ministre Serge Nkonde sera assisté de deux vice-présidents, dont Roger Bondembe (1<sup>er</sup> vice-président) et Frédéric Kitengie du TP Mazembe (2<sup>ème</sup> vice-président) et de Dickson Yala comme (rapporteur).

## LA LISTE FINALE POUR LA MAURITANIE

C'est avec 29 joueurs que le sélectionneur national de la RDC, Sébastien Desabre, va négocier la double confrontation (les 24 et 28 mars prochains) avec la



Serge Nkonde Chembo, ministre des Sports et Loisirs, président de la Commission de préparation du match RDC - Mauritanie

Mauritanie, à l'occasion des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> journées des éliminatoires de la CAN 2024.

Comme prévu, Chancel Mbemba (Olympique de Marseille), Gaël Kakuta (Amiens) et Cédric Bakambu (Olympiakos) retrouvent un groupe qui va accueillir cinq nouveaux visages : le latéral gauche et désormais ex-international belge Joris Kayembe (Charleroi), le milieu offensif William Balikwisha (Standard), plus les attaquants Aldo Kalulu (Sochaux) et Gaëtan Laura (Samsunspor, ex-Paris FC). L'ancien buteur de l'AS V. Club,

Fiston Mayele Kalala, désormais sociétaire de Young Africans en Tanzanie, complète cette liste.

Présélectionnés, l'ex-international Espoirs anglais Grady Diangana (WBA), actuellement blessé, Tristan Muyumba (Guingamp), Salem Mbakata (Aris Salonique, ex-Sochaux), et Peter Ouaneh (Châteauroux) voient en revanche leurs grands débuts reportés pour différentes raisons.

Pour rappel, Neeskens Kebano (Fulham), blessé, et le capitaine Marcel Tisserand

(Ettifaq FC/Arabie Saoudite) n'ont pas été appelés par le sélectionneur national des Léopards.

Dernière de son groupe qualificatif, la RDC doit absolument se relancer contre des Mauritaniens qu'elle recevra le 24 mars au Stade TP Mazembe avant de défier à Nouakchott le 28 mars.

Le classement du groupe I des éliminatoires de la prochaine CAN, prévue en Côte d'Ivoire, se présente comme suit : Mauritanie (4 points), Gabon (4 points), Soudan (3 points), RDC (0 point).

## ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa / Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63 /  
89 301 93 05  
+ 243 903185670  
E-mail :

[kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)  
[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)  
L'info qui fait échos

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Faustin KUEDIASALA

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
Hugo TAMUSA

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**  
Florent N'LUNDA N'SILU

**RÉDACTION GÉNÉRALE**  
Faustin KUEDIASALA  
Hugo TAMUSA  
Florent N'LUNDA N'SILU  
Véron KONGO

Jonathan MUTADJIRI  
Nana Kanku  
A.T. MPUU

**COLLABORATEUR EXTÉRIEURS**  
Marc NZATE  
Francis Mayuma

**WEB MASTER**  
Tighana MASIALA

**PRODUCTION**  
Michel MASUDI  
+243 907314011

**COMMERCIAL**  
John RUSHIMBA

**INTENDANT GÉNÉRAL**  
René LOKOTA

## IX<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie : clôture de la préparation technique des Léopards culturels

L'atelier de mise à niveau des artistes congolais sélectionnés, pour représenter la République Démocratique du Congo aux IX<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie, aussi appelés les « Léopards culturels », s'est clôturé, vendredi, en la salle Mongita de la Compagnie théâtre national située dans la commune de Kinshasa, a confirmé à l'ACP, le chargé de communication de la participation culturelle de la RDC aux jeux précités, Jules Tambwe.

« Ces assises se sont déroulées du 15 au 17 mars 2023 en la salle Mongita. Ils ont consisté en la préparation technique des artistes congolais sélectionnés pour ces jeux. Initié par l'Organisation des présélections et de la participation culturelle de la République Démocratique du Congo aux IX<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie / Kinshasa 2023, cet atelier intervient une semaine après celui de mise à niveau des encadreurs », a déclaré, le chargé de communication



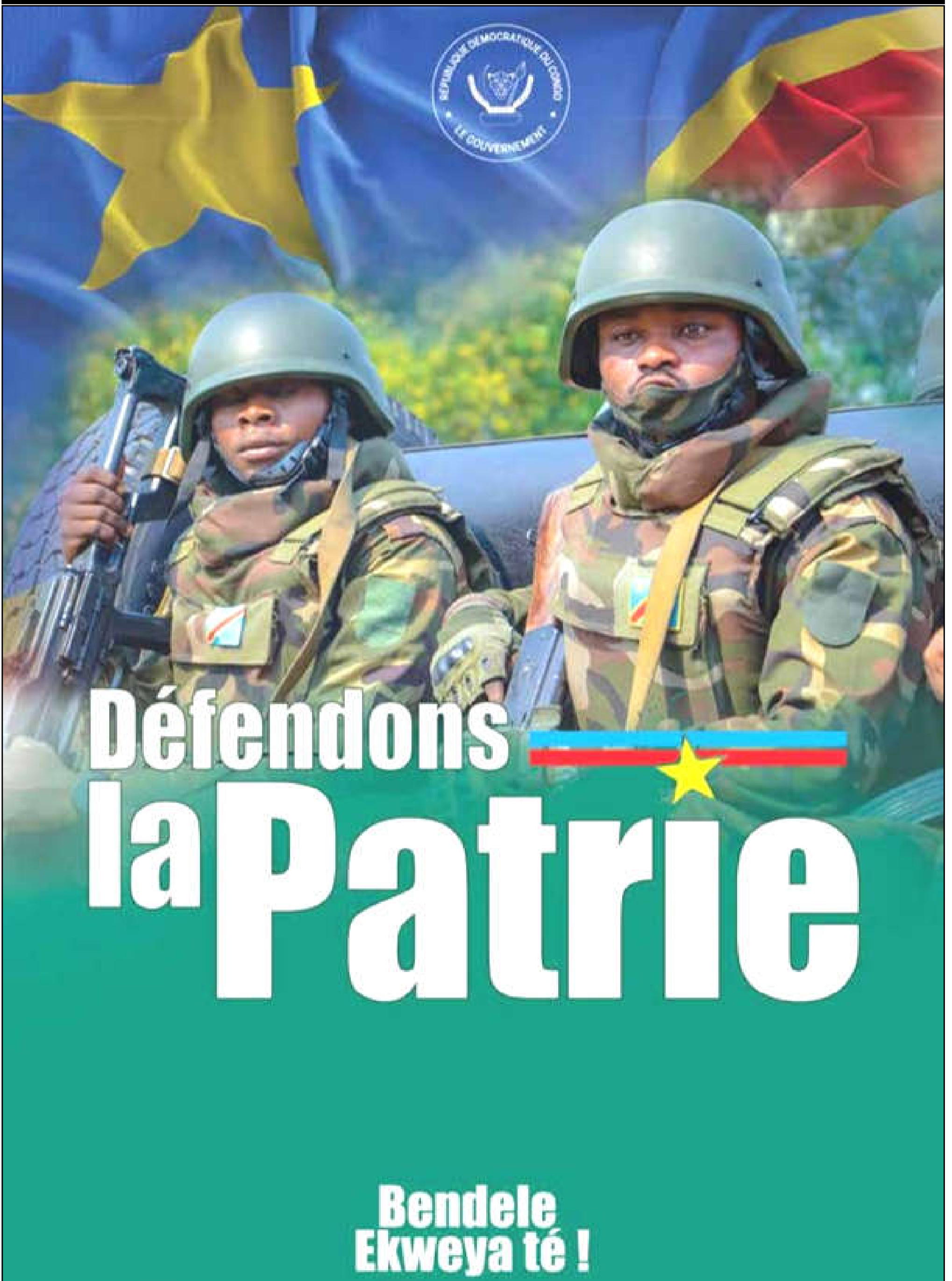
de la participation culturelle de la RDC, lors de la clôture

de cet atelier consacré aux Léopards culturels.

Lors de ces assises, les Léopards culturels ont acquis des connaissances sur la communication en public et sur le looking (accoutrement et maquillage) adapté aux grands événements à caractère culturel. « L'objectif de cette activité préalable à la préparation technique proprement dite est de préparer les artistes à mieux s'exprimer en public, y compris devant les médias, et à choisir l'accoutrement et le maquillage les mieux adaptés à la circonstance des Jeux », a renchéri M. Tambwe.

Depuis le début du mois de février, le comité dirigé par Michel Ngongo Bisanga ne cesse de déployer les efforts pour doter les artistes et leurs encadreurs techniques de capacités pouvant leur permettre de remporter le plus grand nombre de médailles lors des IX<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie prévus du 28 juillet au 6 août 2023 en République Démocratique du Congo.

Avec ACP



**Défendons  
la Patrie**

**Bendele  
Ekweya té !**